

FICHE DE POSTE

Chargé de pastorale – Eveil à la foi au 1^{er} degré

(Agent de maîtrise, strate III)

L'établissement Saint-Jean de Passy est fondé en 1839 par les Frères des Écoles Chrésiennes. Il s'appelle alors le Pensionnat de Passy et deviendra Saint-Jean de Passy en 1933. C'est à travers une histoire longue de 180 ans que nous retrouvons le fondement d'une Ecole qui recherche l'excellence dans la formation de ses élèves : une formation intellectuelle, humaine et spirituelle.

La chargée de pastorale au 1^{er} degré veille à la prise en compte de la dimension pastorale dans les activités de l'établissement concernant le primaire les classes de Maternelle, Cp et CE1. Elle assure le bon fonctionnement de l'accompagnement pastoral et spirituel du primaire des niveaux pour lesquels elle intervient en étant force de proposition et en garantissant sa mise en œuvre. D'un naturel bienveillant, à l'aise avec le rythme scolaire, elle devra faire preuve de discrétion et de réserve et d'une bonne aptitude au discernement pour être capable d'accompagner des jeunes mais aussi des adultes. La chargée de pastorale devra être apte à travailler avec des personnes de différentes sensibilités ecclésiastiques, d'autres confessions religieuses ou mêmes indifférentes. Elle devra savoir rendre compte à l'aumônier, au chef d'établissement et à la coordinatrice de pastorale de l'ensemble de ses activités. Une connaissance de l'Écriture Sainte, de la Théologie et de la pastorale est importante.

Horaires de travail : temps partiel (jours à définir en fonction des besoins de l'établissement). Des cérémonies, des retraites ou des pèlerinages peuvent avoir lieu aussi durant le week end. Ce poste est en cohérence avec la convention collective de l'enseignement catholique qui en gère le cadre. Un temps plein se fait sur 1477 heures par an.

En lien avec l'aumônier, les éducateurs et sa responsable :

Mission 1 : Fonction d'auxiliaire pédagogique spécialisé (60%) fonction n°2

- Elle met en œuvre devant un groupe d'élèves placés sous la responsabilité d'un enseignant un contenu d'instruction religieuse de catéchèse défini préalablement.
- Elle assure et organise la catéchèse du primaire l'instruction religieuse des niveaux attribués,

Mission 2 : Fonction d'animation (30%) fonction n°16

- Avoir la disponibilité pour écouter les jeunes et les adultes et être disponible pour aider les enseignants qui le demandent à relire leur action pédagogique et didactique à la lumière de l'Évangile et de l'enseignement de l'Eglise, à appréhender la dimension religieuse de la culture qu'il leur incombe de transmettre et à la conception et la mise en œuvre d'activités interdisciplinaires.
- Préparer et animer les étapes spirituelles de l'année (retraites, pèlerinages et célébrations messes, confessions...)
- Préparer et aider à l'animation des temps liturgiques particuliers (avent, carême...)
- Assurer le recrutement des catéchistes, leur suivi et leurs besoins.

Mission 3 : Fonction de secrétariat d'exécution simple (10%) fonction n°24

- Effectue tous les travaux liés aux supports opérationnels de l'établissement (courriers, livrets, tâches de reprographie, de tri et de classement)